TECHNIQUE GRAND EST IMMERSION & EMOTION	GUIDE DE PALANQUEE – NIVEAU 4 Session d'avril 2023 à Niolon CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE Durée 45 minutes – coefficient 2

QUESTION 1 : Code du sport (2 points)

Citez vos prérogatives de plongeur en tant que niveau GP N4

QUESTION 2 : Code du sport (6 points)

Dans le cadre de vos prérogatives de GP N4, quelles sont les qualifications ou niveaux de plongeur que vous pouvez encadrer en exploration, vous préciserez :

- les ages minimum pour ces différents profils de plongeurs.
- le nombre maxi de plongeur par palanquée

Quelles sont les conditions d'organisation et conditions administratives ?

QUESTION 3 : Code du sport (4 points)

Quel est le matériel individuel obligatoire pour un GP N4 en milieu naturel ?

QUESTION 4 : responsabilité (1 point)

Qu'est-ce la mise en danger d'une personne ? Citez un exemple.

QUESTION 5 : la FFESSM (2 points)

Quelles sont les activités au sein de la commission technique ne nécessitant pas de CACI ?

QUESTION 6 : les normes (2 points)

Quelle est la périodicité des inspections visuelles et des requalifications périodiques :

- d'un bloc de plongée privé ?
- d'un bloc de plongée inscrit dans un club fédéral ?

QUESTION 7 : Evolution du GP N4 (3 points)

Quelles sont les possibilités d'évolution après avoir obtenu le GP N4 ?

REFERENTIEL DE CORRECTION

QUESTION 1 : Code du sport (2 points)

Citez vos prérogatives de plongeur en tant que niveau GP N4

- Si DPN5 : évoluer en autonomie jusqu'à 60 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60
- Sans DP : organiser avec des plongeurs justifiant des aptitudes PA 60 des sorties et évoluer en autonomie jusqu'à 40 m (maximum) avec 1 ou 2 autres plongeurs justifiant au moins des aptitudes PA-60

QUESTION 2 : Code du sport (6 points)

Dans le cadre de vos prérogatives de GP N4, quelles sont les qualifications ou niveaux de plongeur que vous pouvez encadrer en exploration, vous préciserez :
- les ages minimum pour ces différents profils de plongeurs.
- le nombre maxi de plongeur par palanquée
Quelles sont les conditions d'organisation et conditions administratives ?

- plongeur PE12 à 10 ans et 4 plongeurs dans la palanquée 1 point
- plongeur N1 à 12 ans et 4 plongeurs dans la palanquée 1 point
- plongeur PE40 à 14 ans et 4 plongeurs dans la palanquée 1 point

- autorisation parentale éclairée pour ces plongeurs 0,5 point
- organisation de ces plongées sous la responsabilité d'un DP au minimum DP5 0,5 point
- Plongée réalisée sans paliers obligatoires 1 point
- Possibilité de réaliser 2 plongées / jour avec un interval de 3 heures et profondeur de la 2ème plongée à 20 m maxi si la profondeur de la 1ère plongée a dépassé 30 m 1 point

QUESTION 3 : Code du sport (4 points)

Quel est le matériel individuel obligatoire pour un guide de palanquée en milieu naturel ?

- Un système gonflable de sécurité (SGS) lui permettant de regagner la surface et s'y maintenir
- Pour chaque bouteille ou ensembles de bouteilles, un moyen d'indiquer la pression pendant la plongée
- Un équipement de plongée avec 2 sorties indépendantes et 2 détendeurs complets
- Equipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée
- Un parachute de palier par palanquée

QUESTION 4 : responsabilité (1 point)

Qu'est-ce la mise en danger d'une personne ? Citez un exemple.

- C'est la violation délibérée ou un non-respect d'une obligation de sécurité ou de prudence. Exemple : ne pas respecter les prérogatives

QUESTION 5 : la FFESSM (2 points)

Quelles sont les activités au sein de la commission technique ne nécessitant pas de CACI ?

- Le baptême, le pack découverte, le pack rando (randonnée subaquatique) et le PE12

QUESTION 6 : les normes (2 points)

Quelle est la périodicité des inspections visuelles et des requalifications périodiques :

- d'un bloc de plongée privé ?
- d'un bloc de plongée inscrit dans un club fédéral ?
- cas général (privé) : inspections visuelles tous les 12 mois ; requalifications périodiques tous les 2 ans
- cas dérogatoire (club) : inspections visuelles tous les 12 mois ; requalifications périodiques tous les 6 ans

QUESTION 7 : Evolution du GP N4 (3 points)

Quelles sont les possibilités d'évolution après avoir obtenu le GP N4 ?

- Initiateur Club
- Monitorat fédéral 1er degré
- DP N5